

COMMUNES CONCERNEES

BOURSEUL, CORSEUL, CREHEN, LA LANDEC, LANDEBIA, LANGUEDIAS, LANGUENAN, PLANCOET, PLELAN-LE-PETIT, PLEVEN, PLOREC-SUR-ARGUENON, PLUDUNO, SAINT-JACUT-DE-LA-MER, SAINT-LORMEL, SAINT-MAUDEZ, SAINT-MELOIR-DES-BOIS, SAINT-MICHEL-DE-PLELAN, TREBEDAN

AIDES

Vous êtes propriétaire occupant

Subventions de 40 % à 50 % des dépenses subventionnables pour améliorer votre résidence principale
Primes Energie
Aide Caisses de retraite
Crédit d'impôt
Microcrédit...

Vous êtes propriétaire bailleur

Subventions de 20 à 35 % des dépenses subventionnables pour créer ou rénover un logement locatif
Prime Energie
Crédit d'impôt
Eco-prêt à taux zéro
Accès au dispositif fiscal Borloo dans l'Ancien: *abattement de 60% sur vos revenus fonciers*

RENSEIGNEMENTS

PROJET PROPRIETAIRES OCCUPANTS

- Travaux d'économie d'énergie ⇒ Brigitte URVOY 02 96 62 87 36
- Travaux d'adaptation / maintien à domicile ⇒ Gisèle RUPERT 02 96 62 87 34

PROJET PROPRIETAIRES BAILLEURS

- Logement décent vacant ou occupé où des travaux sont envisagés ⇒ Céline ROCHE 02 30 06 03 13

PERMANENCES

33 rue de la Madeleine
22130 PLANCOET

Le 4^e mardi de chaque mois
de 9 h à 10 h30

➡ *Propriétaires occupants: pour des informations plus précises, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition*

Attention : les programmes d'aide à l'habitat sont prévus sur une période limitée. Appelez-nous.